

## **les docks: poursuivre l'aventure sur des bases saines**

**Pour assainir la situation financière de la Fondation pour les musiques actuelles et assurer le fonctionnement de la salle de concerts « Les Docks » jusqu'à fin 2007, la Municipalité sollicite un crédit spécial de 780'500 francs. Elle précise également la mission et les objectifs des Docks, en vue de leur prise en compte dans le futur préavis sur la politique culturelle lausannoise.**

Dès l'ouverture des Docks en décembre 2005, plusieurs éléments ont contribué à fragiliser sa situation financière: une dette de 200'000 frs provenant des frais d'équipement et d'installation non couverts, des recettes de bars et concerts plus basses que prévues en raison de conditions d'ouverture imposées. Par ailleurs, une subvention communale insuffisante constituait un important handicap supplémentaire, comme l'ont relevé l'expertise de Daniel Rossellat sur les musiques actuelles (décembre 2006) et l'audit réalisé par la fiduciaire BDO Visura (décembre 2006 et janvier 2007).

Au vu des résultats préoccupants de l'audit, et pour éviter la fermeture de la salle, un crédit d'urgence, d'un montant de 393'000 francs, a été accordé par la Commission des finances du Conseil communal le 5 février 2007. Celui-ci permet de couvrir une partie des dettes, les dépenses indispensables à l'exploitation de la salle jusqu'en juin 2007 et l'indemnité de départ de l'ancien directeur. Pour repartir sur des bases saines et assurer le fonctionnement de la salle d'ici fin 2007, la Municipalité sollicite un crédit spécial, conformément à ce qu'elle avait annoncé dans sa première demande de soutien. D'un montant de 780'500 francs, ce crédit se répartit de la manière suivante: 330'500 francs pour assainir l'entier des dettes encore ouvert à ce jour; 450'000 francs pour assurer le fonctionnement des Docks du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2007. Ce dernier montant tient compte des projections financières établies lors de l'audit.

Si l'évaluation de la subvention à accorder aux Docks en 2008 ne peut se fonder que sur des estimations, de toute évidence les 100'000 francs octroyés actuellement ne suffiront pas à garantir l'ensemble de ses missions: développer et encourager la création musicale locale, offrir à l'ensemble du public une programmation variée à des prix accessibles, devenir un lieu de rencontre culturelle et sociale et contribuer au rayonnement artistique de la Ville. La Municipalité a prévu d'inscrire un montant maximal de l'ordre de 680'000 francs au budget 2008, qui pourrait être revu à la baisse en fonction des résultats de la salle.

Les musiques actuelles font partie intégrante de la politique culturelle lausannoise, au même titre que l'art lyrique, la musique classique, le théâtre ou la danse. Son public, majoritairement jeune, doit pouvoir bénéficier d'une salle à même de lui offrir des spectacles artistiques de qualité.

La direction de la culture, du logement  
et du patrimoine

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00**

*Le préavis n° 2007-28 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 21 mai 2007



Hôtel de Ville  
case postale 6904  
1002 Lausanne  
tél. 021 315 25 50  
fax 021 315 20 05  
[infopresse@lausanne.ch](mailto:infopresse@lausanne.ch)